



**FONDS POUR L'ÉDUCATION ET
L'ENGAGEMENT DU PUBLIC À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
(F.E.E.P.S.I.)**

GUIDE DE PRÉSENTATION DE PROJETS

2016-2017

**Le Fonds est délégué à l'AQOCI par le
ministère des Relations internationales et de la
Francophonie du Québec**

TABLE DES MATIÈRES

I- Orientations et mission du fonds	p. 3
A) Contexte	p.3
B) Mission du Fonds	p.3
C) Notions de développement et de solidarité internationale	p.3
D) Notion d'éducation et d'engagement à la solidarité internationale	p.4
E) Objectifs du Fonds	p.5
II- Admissibilité	p.5
A) Admissibilité des organismes	p.5
B) Admissibilité des projets	p.5
C) Dépenses admissibles	p.7
III- Critères de sélection	p.7
IV- Procédure de présentation et étapes de sélection	p.9
A) Présentation des projets	p.9
B) Sélection des projets	p.10
V- Modalités et conditions de versement	p.11
A) Modalités	p.11
B) Conditions	p.11
C) Rapports	p.12
 Annexe	
Annexe 1 – Instructions détaillées pour le formulaire de demande	p. 13

I- Orientations et mission du Fonds

A) Contexte

Vu l'importance d'une société civile mondiale et de réseaux mondiaux de la solidarité forts, les OCI ont un rôle important à jouer auprès des Québécoises et des Québécois pour les aider à mieux se situer comme citoyennes et citoyens du monde, responsables et solidaires face aux défis du développement humain viable. (*Rapport du groupe de travail de l'AQOCI sur l'éducation à la solidarité internationale, mars 1997*)

Nous sommes responsables, comme réseau et comme OCI, de faire connaître les réalités du Sud, de mettre en lumière ce qui n'apparaît pas dans les médias à propos des enjeux internationaux du développement et de faire ressortir les liens entre les réalités internationales, celles du Sud, et les situations qui touchent notre propre société. Notre travail d'éducation doit partir des intérêts des gens, révéler l'international dans le quotidien, faire découvrir et ressentir l'interdépendance dans ses effets les plus proches et, surtout, aider les gens à prendre conscience qu'ils peuvent avoir un pouvoir de changement local et global. Le défi, c'est d'en parler de façon stimulante et de proposer des formes concrètes de mobilisation qui soient attirantes. L'éducation doit conduire à des gestes de solidarité de nature politique autant qu'économique, et de nature tant individuelle (mode de vie) que collective (dans des organisations).

L'AQOCI, comme association, doit jouer un rôle prépondérant dans la société québécoise, envers ses membres et avec eux, pour favoriser la réalisation d'un travail d'information qui permettra d'élever le niveau de conscience générale et de préparer l'opinion publique en vue d'actions et d'engagements de toutes sortes.

B) Mission du Fonds

Le Fonds pour l'éducation et l'engagement à la solidarité internationale a pour objet de permettre la réalisation d'activités d'éducation suscitant la mobilisation de la population québécoise par les OCI membres de l'AQOCI. Ces activités doivent respecter les grands principes et les grandes orientations de l'AQOCI, tels que documentés dans la [Charte de principes de l'AQOCI pour le développement solidaire \(1992\)](#) et, plus récemment, la [Déclaration du Québec \(2006\)](#).

C) Notion de développement et de solidarité internationale

L'AQOCI prendra en considération des projets répondant à la notion générale suivante du développement et de la solidarité internationale :

« Les organismes de coopération internationale soutiennent que le développement n'est possible que par la solidarité, c'est-à-dire la création de liens permanents et généralisés entre les peuples, sur la base de l'égalité, du partage, de la

réciprocité et du respect mutuel. Cette solidarité exclut toutes les formes d'action qui ont pour effet d'accroître la dépendance des pays du Sud envers les pays du Nord.

La contribution spécifique des organismes de coopération internationale à ce développement solidaire passe par l'éducation du public et par la coopération outre-mer. Ces deux activités sont complémentaires et doivent être considérées comme indissociables.»

(Charte de principes de l'AQOCI pour le développement solidaire, articles 5 et 6)

Les projets soumis devront également s'inscrire dans l'esprit de la *Déclaration de Québec*, qui explicite d'autres aspects de cette vision du développement partagée par les membres de l'AQOCI, y compris la volonté de « relever le défi prioritaire de l'éducation du public à la solidarité internationale, afin d'associer une population de plus en plus large et diversifiée à une véritable solidarité de peuple à peuple (et d'exiger) que cette éducation du public continue d'être une composante essentielle de l'aide publique au développement (...) ».

D) Notion d'éducation et d'engagement à la solidarité internationale

Pour sa part, le Réseau de coordination des conseils provinciaux/régionaux (RCC) a publié, en 2009, une déclaration de principes concernant l'engagement du public en solidarité internationale (*Engager effectivement les Canadiens dans la citoyenneté mondiale*).

Selon le RCC, « quelle que soit l'approche retenue, toutes les activités d'engagement du public devraient :

- **sensibiliser** aux enjeux de développement globaux/internationaux et proposer des modèles de promotion de la justice sociale;
- **favoriser le changement** en aidant les individus et les groupes à comprendre qu'un changement dans leurs (prises de conscience, apprentissages, valeurs, attitudes, comportements¹), choix et habitudes peut avoir un impact positif sur notre monde; et
- **pousser à l'action** en fournissant aux individus et aux groupes les outils et les ressources qu'il leur faut pour devenir des citoyens globaux actifs. »

¹ Nous avons ajouté les éléments entre parenthèse pour harmoniser la définition du RCC aux principes déjà énoncés ailleurs par l'AQOCI (notamment, dans *Intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes en engagement du public*).

Cette définition de l'engagement du public a été retenue comme un des critères utilisés pour guider la sélection des projets choisis pour le Fonds.

E) Objectifs du Fonds

- 1. Sensibiliser** la population québécoise aux enjeux de développement globaux et internationaux et, plus particulièrement, aux défis et aux spécificités de développement des peuples du Sud sur les plans écologique, social, économique, politique et culturel.
- 2. Amener les Québécoises et les Québécois à se sentir concerné-es** par les réalités vécues par les collectivités du Sud et proposer des modèles de promotion de justice sociale pour les amener à appuyer des initiatives de solidarité internationale.
- 3. Favoriser le changement** en aidant les individus et les groupes à comprendre qu'un changement dans leurs prises de conscience, apprentissages, valeurs, attitudes, comportements, choix et habitudes peut avoir un impact positif sur notre monde et promouvoir un développement solidaire et viable.
- 4. Offrir un cadre d'analyse** par lequel des groupes ciblés de Québécoises et de Québécois approfondissent leur compréhension des problématiques du développement global et **pousser ces groupes et individus à l'action** en leur fournissant les outils et les ressources qu'il leur faut pour devenir des citoyennes et citoyens globaux actifs.
- 5. Appuyer des initiatives qui entraînent une plus grande visibilité** des organismes de coopération internationale, qui favorisent l'élargissement du réseau de la solidarité internationale et qui encouragent l'implication d'autres acteurs (partenaires, commanditaires, organismes communautaires, etc.).

II- Admissibilité

A) Admissibilité des organismes

Seuls les organismes membres en règle de l'AQOCI peuvent présenter des projets au Fonds, c'est-à-dire les membres ayant acquitté leur cotisation pour l'année 2015-2016.

Les membres en probation ne sont pas admissibles.

Un organisme ne peut présenter qu'un projet par année dans le cadre de ce programme.

B) **Admissibilité des projets**

- 1) Pour être admissible à ce programme, un projet doit :
 - a) observer l'esprit de la *Déclaration de Québec (2006)*;
 - b) respecter les directives présentées à la section IV du présent guide;
 - c) respecter les échéances du calendrier de présentation de projets;
 - d) être présenté en langue française et en dollars canadiens;
 - e) dans le cas des organismes pancanadiens, être présenté par leur bureau principal au Québec. Le rapport final doit être présenté par la section « Québec ».
- 2) Les projets se déroulant sur plusieurs années ne sont plus admissibles dans le cadre de ce programme. Le financement étant annuel, les projets seront considérés comme tel. Cependant, les projets qui s'inscrivent dans la continuité de projets précédents (sans toutefois les reproduire) ou qui visent à renforcer des initiatives existantes sont admissibles.
- 3) La demande d'aide financière du projet ne doit pas être supérieure à 15 000 \$ canadiens.
- 4) Dans le cas des organismes ayant déjà bénéficié du soutien financier du Fonds pour leurs projets, l'organisme doit s'être conformé aux exigences administratives et financières, ainsi qu'aux exigences relatives à la remise des rapports pour ses projets. (voir Section V - Modalités et conditions de versements) Ne sont pas admissibles :
 - a) les demandes de financement pour des activités passées;
 - b) les projets qui sont prioritairement orientés vers la collecte de fonds ou l'achat de matériel;
 - c) les projets qui font partie de la programmation régulière de l'organisme;
 - d) les projets de plaidoyer qui ne comportent pas une dimension d'engagement du public;
 - e) les projets qui se déroulent à l'extérieur du Québec.
- 5) Les frais d'administration sont admissibles **jusqu'à concurrence de 15 % du montant demandé au Fonds**. De la même façon, au rapport final du projet, les frais d'administration imputés ne peuvent dépasser 15 % du montant réel obtenu du Fonds.
- 6) **Contrepartie/effet de levier** : Le financement demandé doit avoir un caractère central et stratégique pour la réalisation du projet. L'organisme doit utiliser la subvention du Fonds de manière à susciter d'autres appuis financiers. Ces apports peuvent provenir de l'organisme qui présente le projet, de partenaires ou de commanditaires. Ils doivent représenter environ 15 % des sommes mobilisées pour la réalisation du projet (ce 15 % est un minimum, et non pas un maximum).

Exemples d'activités d'éducation et d'engagement du public qui sont admissibles au Fonds FEPSI :

- animation de groupes et de collectivités (films, conférences, théâtre, etc.) qui permet la sensibilisation de groupes ciblés ou d'un large public, et qui favorise une meilleure compréhension et un engagement concret ;
- formation pour des groupes ciblés et/ou le grand public (sessions de formation, ateliers, etc.) ;
- action de communication (interventions médias, etc.) ;
- campagne d'appui (organisation de campagnes d'appui politique à des partenaires qui suscitent un engagement au plan des droits humains, de la démocratie, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la justice sociale, de l'environnement, etc.) ;
- formations pré-départ pour les stages de coopération internationale (cependant, les stages eux-mêmes ne sont pas admissibles).

C) Dépenses admissibles

Les dépenses associées aux ressources humaines et techniques (sauf les immobilisations) sont admissibles, mais doivent être en rapport précis avec le projet présenté.

III- Critères de sélection

Les sept critères utilisés par les membres du comité pour effectuer la sélection des projets sont les suivants :

- 1) Correspondance à la définition de l'engagement du public du Réseau de coordination des conseils provinciaux/régionaux (RCC) (15 points)
 - 2) Adéquation entre les diverses composantes du projet (15 points)
 - 3) Pertinence du public ciblé (15 points)
 - 4) Planification et contenu du projet (20 points)
 - 5) Pertinence du budget (15 points)
 - 6) Intégration réussie de l'ÉFH au projet (10 points)
 - 7) Concertation (10 points)
-
- 1) **Correspondance à la définition (bonifiée) de l'engagement du public du Réseau de coordination des conseils provinciaux/régionaux (RCC) (15 points)**

Le projet vise à :

- a) **sensibiliser** aux enjeux de développement globaux/internationaux et à proposer des modèles de promotion de la justice sociale;
- b) **favoriser le changement** en aidant les individus et les groupes à comprendre qu'un changement dans leurs prises de conscience, apprentissages, valeurs, attitudes, comportements, choix et habitudes peut avoir un impact positif sur notre monde; et
- c) **pousser à l'action** en fournissant aux individus et aux groupes les outils et les ressources qu'il leur faut pour devenir des citoyens globaux actifs.

2) **Adéquation entre les diverses composantes du projet** (15 points)

Le projet, pris dans son ensemble, est guidé par une logique interne manifeste. Toutes les composantes du projet se soutiennent mutuellement. Il y a adéquation (une suite logique) entre le thème choisi, les objectifs, le public ciblé, les activités prévues et les résultats attendus et le tout est cohérent.

3) **Pertinence du public ciblé** (15 points):

- a) Le public ciblé par le projet peut réellement contribuer à amener le changement visé.
- b) L'OCI a la capacité de mobiliser le public ciblé, en termes de ses ressources, de son expertise et de ses alliances ou partenaires.

4) **Planification et contenu du projet** (20 points)

- a) Le projet est doté d'un objectif général et d'objectifs particuliers.
- b) Chacun des objectifs particuliers est soutenu par une ou des activité(s) pertinente(s).
- c) Les résultats attendus pour chaque activité sont précis, atteignables et mesurables.
- d) Des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs sont définis pour chaque résultat attendu.
- e) Les méthodes de collecte des données choisies sont adéquates pour mesurer les résultats attendus.
- f) L'échéancier proposé est réaliste compte-tenu des objectifs et des activités du projet.

5) **Pertinence du budget** (15 points)

Trois éléments budgétaires seront pris en considération lors de la sélection du projet :

- a) **le budget du projet**, qui doit être réaliste compte-tenu des objectifs et activités proposés;
- b) **le budget total de l'organisation**, ce qui permet de favoriser les organisations ayant un plus petit budget;

- c) le pourcentage du budget consacré à l'engagement du public, qui doit correspondre à **au moins 10% du budget total**.

6) Intégration réussie de l'ÉFH (Égalité entre les femmes et les hommes) au projet (10 points)

Les cinq bonnes pratiques présentées dans le [Module d'intégration de l'EFH en engagement du public](#) de l'AQOCI seront prises en considération lors de la sélection du projet:

- a) L'ÉFH fait partie de la planification du projet (choix des thèmes, objectifs et indicateurs).
- b) L'ÉFH fait partie de l'approche du projet (choix du public ciblé et des activités).
- c) Le projet sensibilise les personnes/partenaires impliqués à l'ÉFH (réunions, rétroaction pour évaluer l'intégration de l'ÉFH au projet, choix de partenaires).
- d) L'ÉFH est intégré à la stratégie de communication (choix des images, des mots, des messages, des médias, des porte-parole).
- e) L'ÉFH est intégrée à l'évaluation du projet (choix des méthodes de suivis et des outils d'évaluation).

7) Concertation (10 points)

- a) Le projet favorise la mobilisation d'autres organismes et groupes qui pourront agir comme partenaires ou alliés pour promouvoir ou réaliser le projet.
- b) Le succès du projet repose (au moins en partie) sur l'implication de ces groupes.

IV- Procédure de présentation et étapes de sélection

A) Présentation des projets

1- Directives

- Les propositions de projets doivent être présentées à partir du formulaire prévu à cette fin.
- Chaque section du formulaire sert à évaluer un ou des critère(s) de sélection bien précis et clairement énoncé(s). Afin de bien répondre à ces critères, consultez l'Annexe 1 – Instructions détaillées pour le formulaire de demande. Vous y trouverez des indications concernant la formulation de vos réponses, ainsi que quelques exemples utiles.

- Seuls les formulaires dûment remplis seront remis au comité de sélection. Les annexes, autre que la grille budgétaire du projet, ne seront pas considérées.
- Aucun envoi par télécopieur ne sera accepté.
- **Vous devez faire parvenir votre proposition de projet à l'AQOCI par courrier électronique et par la poste, comme indiqué sur le *Formulaire de présentation de projet*.**

Les projets non conformes à ces exigences ne seront pas soumis au comité de sélection.

2- Budget du projet

Le budget du projet doit être suffisamment détaillé pour qu'on puisse établir facilement les liens entre celui-ci et les activités du projet. De plus, il doit respecter les exigences financières, notamment au chapitre des maxima et des dépenses admissibles. Il doit également tenir compte du fait qu'un montant maximum de 15 000 \$ par organisme sera accordé. Les apports financiers qui viennent compléter le montant demandé au Fonds doivent représenter environ 15 % des sommes mobilisées pour la réalisation du projet (ce 15 % est un minimum, et non pas un maximum). *Prière de spécifier clairement la provenance de ces autres sources de financement prévues.* Les frais d'administration sont admissibles jusqu'à concurrence de 15 % du montant demandé au Fonds. Vous devez remplir le budget dans le fichier EXCEL intitulé *Grille budgétaire du projet* puis le joindre à votre demande.

3- Contrepartie

Que ce soit en nature ou en espèces, la contrepartie (apport des ressources propres de l'organisme) doit être indiquée au budget.

4- Budget de l'organisme et pourcentage consacré aux activités d'éducation du public

Vous devez présenter au formulaire la répartition annuelle des dépenses de l'organisme pour chacun de ses secteurs d'activités et mettre en relief le pourcentage du budget alloué à l'éducation du public.

B) Sélection des projets

1- Réception et admissibilité des projets

Les projets, après réception, seront d'abord soumis à une vérification de conformité basée sur les critères d'admissibilité (voir section II).

2- Analyse par le comité de sélection

Le comité de sélection, nommé par le conseil d'administration de l'AQOCI, fera l'analyse des projets retenus en fonction des critères établis. Ce comité sera composé de cinq personnes (trois personnes d'organismes membres de l'AQOCI qui ne présentent pas de projets au Fonds, une personne du MRIF et une personne provenant de l'extérieur du milieu des OCI).

3- Décisions par le Conseil d'administration de l'AQOCI

À la suite de l'évaluation des projets, le comité de sélection recommandera au conseil d'administration les projets à être financés par le Fonds. Le conseil d'administration disposera de ces recommandations et les décisions seront sans appel.

V- Modalités et conditions de versement

A) Modalités

Les subventions aux projets retenus seront versées aux organismes selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 90 % du montant net* de la subvention au moment de l'acceptation du projet.
- un versement final équivalent au solde de 10 % du montant net* après remise du rapport narratif et financier du projet.

*** N.B. : 5 % du montant total de la subvention sont prélevés par l'AQOCI pour couvrir les frais de gestion du Fonds. Le montant net représente donc 95 % de la subvention accordée.**

B) Conditions

Il est entendu que l'acceptation des conditions suivantes est nécessaire pour recevoir les versements :

- les OCI s'engagent à réaliser les projets tels que présentés (objectifs, activités, publics ciblés et échéancier);
- les OCI s'engagent à produire un rapport narratif et financier à la fin du projet.

C) **Rapports**

Nous faisons parvenir aux organismes un format standard de rapport narratif et financier au printemps de chaque année. Il est nécessaire de produire ce rapport à la suite de la réalisation de votre projet.

Le rapport narratif et financier final doit être présenté au plus tard le **31 décembre** de l'année civile durant laquelle le projet s'est terminé (c.à.d. le 31 décembre 2017 pour un projet financé sur l'année 2016-2017).

Cependant, si un organisme soumet un projet au Fonds pour l'année suivante et que ce projet est accepté, la date limite pour le dépôt du rapport final est le **30 juin** de l'année en cours (c.à.d. le 30 juin 2017 pour un projet financé sur l'année 2016-2017).

Il est à noter que l'organisme doit s'être conformé aux exigences administratives et financières, ainsi qu'aux exigences relatives à la remise des rapports finaux pour être admissible au Fonds l'année suivante.

Au-delà des dates prévues pour la remise des rapports, les modalités suivantes seront appliquées :

1. Retrait de la possibilité de soumettre une proposition de projet pendant un an.
2. Le dernier paiement de 10 % qui devait être versé à l'organisme lors du dépôt du rapport final sera automatiquement transféré au budget global du Fonds.

ANNEXE 1 – INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES POUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Nous reproduisons ici le formulaire de demande pour le FEEPSI. Pour chaque section, vous trouverez des instructions détaillées (*en italique*) qui vous aideront à bien formuler vos réponses en fonction des critères évalués.

Note : Cette annexe ne constitue pas le formulaire de demande officiel. Assurez-vous d'utiliser le formulaire officiel pour soumettre votre demande.

1. Présentation sommaire du projet (400 mots maximum)

Critères évalués :

- Correspondance à la définition de l'engagement du public du Réseau de coordination des conseils provinciaux/régionaux (RCC) (15 points)
- Adéquation entre les divers éléments du projet. (15 points)

Décrivez brièvement le projet de façon à ce qu'on puisse l'imaginer concrètement, du début à la fin.

Si vous aviez à décrire ce projet au bailleur en une minute, que diriez-vous? N'oubliez pas de nommer la thématique abordée, le changement visé (l'objectif principal du projet), ainsi que les activités envisagées.

Dans votre description, démontrez comment le projet correspond à la définition de l'engagement du public du RCC.

Comment le projet contribue-t-il à :

- sensibiliser** aux enjeux de développement globaux/internationaux et à proposer des modèles de promotion de la justice sociale?
- favoriser le changement** en aidant les individus et les groupes à comprendre qu'un changement dans leurs prises de conscience, apprentissages, valeurs, attitudes, comportements, choix et habitudes peut avoir un impact positif sur notre monde?
- pousser à l'action** en fournissant aux individus et aux groupes les outils et les ressources qu'il leur faut pour devenir des citoyens globaux actifs?

Démontrez également l'adéquation entre les divers éléments du projet, c.à.d. comment le thème choisi, les objectifs, le public ciblé et les activités se soutiennent mutuellement.

2. Public ciblé (300 mots maximum)

Critère évalué :

- Pertinence du public ciblé par le projet (15 points)

a) Présentez le (ou les) public(s) ciblé(s) par le projet et expliquez votre choix.

Quelles personnes ou groupe(s) seront ciblés par le projet? Comment ces personnes ou groupe(s) peuvent-ils réellement contribuer à amener le changement visé? Par exemple, on ciblera des élus municipaux et leurs électeurs pour faire adopter une « politique de ville équitable », car les élus détiennent le pouvoir de changer les politiques municipales, tandis que les électeurs ont le pouvoir de les influencer.

b) De quels moyens disposent votre organisation pour sensibiliser et mobiliser ces publics en termes de :

- i. Ressources (humaines ou financières)
- ii. Expertise (interne ou externe)
- iii. Alliances ou partenaires

Faites valoir la capacité de votre organisation à mobiliser le public ciblé, en termes de vos ressources, de votre expertise et de vos alliances ou partenaires. Comment vous y prendrez-vous en fonction de ces moyens?

3. Description détaillée du projet

Critère évalué :

- Planification et contenu du projet (20 points)

a) Fournissez une description détaillée du projet dans le tableau suivant.

L'objectif principal du projet est lié à sa raison d'être telle que décrite dans la section 1. Présentation du projet. Il s'agit de l'objectif d'ensemble à atteindre à la fin du projet ou encore d'une finalité plus large qui dépasse le contexte strict de la réalisation du projet.

Les **objectifs particuliers** du projet sont des objectifs concrets, précis, que vous cherchez à atteindre par le biais des activités mises en place. Ils sont liés au contexte de réalisation (connaissances et capacités des publics ciblés par exemple).

Prenez soin de formuler l'objectif principal et les objectifs particuliers en utilisant la méthode **SMART**. Un bon objectif sera :

- S : Spécifique
- M : Mesurable
- A : Atteignable
- R : Réaliste
- T : fixé dans le Temps

Ensuite, pour chacun des objectifs particuliers, décrivez les **activités** (les moyens) qui seront menées pour soutenir l'atteinte de l'objectif. Soyez concis.

Pour chacune des activités, décrivez les **résultats attendus** en termes précis, atteignables et mesurables. Un résultat est un changement descriptible ou mesurable amené par une relation de cause à effet. (Source : Ébauche La Gestion axée sur les résultats à l'ACDI – Énoncé de principes, 23 avril 2008)

Pour chaque résultat attendu, précisez les **indicateurs** quantitatifs et qualitatifs qui seront utilisés pour mesurer ce résultat.

- **Quantitatifs** : le nombre de, la fréquence de, le rapport entre, l'écart avec, le pourcentage de ...
- **Qualitatifs** : attitudes, comportements, compétences, perceptions, qualité, niveau de compréhension, niveau de satisfaction, ...

NOTE : Il est normal que certains résultats ne soient mesurables qu'en termes quantitatifs OU qualitatifs. Cependant, chacun des objectifs particuliers du projet devra être soutenu par des activités qui, prises ensemble, permettent d'atteindre des résultats de nature quantitative et qualitative.

Pour chaque résultat attendu, précisez les **méthodes de collecte des données** choisies. La méthode de collecte des données peut se faire selon deux méthodes au choix :

- **Méthode informelle** : Conversation avec les publics ciblés, entrevues menées dans la collectivité, visites sur place, examen de documents et rapports officiels, observation des participants, entrevues de groupe, etc.
- **Méthode formelle** : Questionnaire, enquête, recensement, sondage, etc.

Enfin, vérifiez qu'il y a un **lien logique** entre les objectifs particuliers, les activités, les résultats attendus, les indicateurs et la collecte des données. Vérifiez également que les objectifs particuliers, les activités, les résultats attendus, la méthode de collecte des données sont adéquats pour le public ciblé.

Consultez l'exemple présenté à la page suivante pour voir comment ces directives peuvent être mises en pratique.

Exemple :

Objectif principal : Mobiliser la population de la ville X à consommer des produits équitables, et plus particulièrement des produits issus de coopératives de femmes, comme moyen d'exprimer sa solidarité avec les populations du Sud.

Objectifs spécifiques (SMART)	Activités (moyens entrepris pour atteindre l'objectif; il peut y avoir plus d'une activité mené pour chaque objectif)	Résultats attendus (précis, mesurables, atteignables)	Indicateurs quantitatifs (Le nombre de, la fréquence de, le pourcentage de ...)	Indicateurs qualitatifs (Attitudes, comportements, compétences, perceptions...)	Méthode de collecte des données
La population de X accroît sa connaissance de l'offre de produits équitables provenant de coopérative de femmes d'ici décembre 2015.	Campagne publicitaire dans les transports publics mettant en évidence les produits équitables provenant de coopératives de femmes.	1000 personnes sensibilisées par la campagne.	Nombre de personnes qui voient la publicité.		Vues d'affichage calculées par la société de transport public.
		50 % des personnes sondées ont une connaissance accrue de l'offre de produits équitables provenant de coopérative de femmes.	Nombre de produits équitables provenant de coopératives de femmes qu'une personne peut nommer spontanément.	Appréciation de sa connaissance personnelle de l'offre de produits équitables issus de coopératives de femmes.	Sondage dans les transports publics au début et à la fin de la campagne.
Le nombre de personnes ayant une attitude favorable envers les produits équitables issus de coopératives de femmes augmente d'ici décembre 2015.	Séances de dégustation et d'essai (marchés publics, bibliothèque, ateliers de cuisine, etc.).	500 personnes essaient un nouveau produit équitable provenant d'une coopérative de femmes.	Nombre de personnes qui participent aux séances.		Feuille de signature aux séances d'essai et de dégustation.
		60 % des participants et participantes rapportent un changement d'attitude favorable		Appréciation des produits essayés.	Sondage éclair (avant et après) mené auprès des participants et participantes.

Objectifs spécifiques (SMART)	Activités (moyens entrepris pour atteindre l'objectif; il peut y avoir plus d'une activité mené pour chaque objectif)	Résultats attendus (précis, mesurables, atteignables)	Indicateurs quantitatifs (Le nombre de, la fréquence de, le pourcentage de ...)	Indicateurs qualitatifs (Attitudes, comportements, compétences, perceptions...)	Méthode de collecte des données
		envers les produits équitable issus de coopératives de femmes.			
La population de X accroît sa consommation de produits équitables issus de coopérative de femmes d'ici décembre 2015.	Campagne d'étiquetage de produits « J'achète équitable, pour elles et pour moi!» chez les commerçants participants (à la manière de la campagne pour les Aliments du Québec).	La consommation de produits équitables issus de coopératives de femmes augmente de 20 % chez les commerçants participants.	Recettes de ventes de produits équitables chez les commerçants participants.		Sondage mené auprès des commerçants participants.
La population de X est favorable à l'adoption d'une politique d'achat équitable par la ville d'ici 2020; autant que possible, cette politique favorisera, l'achat de produits issus de coopératives de femmes.	Pétition (papier et en ligne) en appui à l'adoption d'une politique d'achat équitable. Un champ de la pétition demande aux signataires de compléter la phrase : « J'appuie l'adoption d'une politique d'achat équitable parce que... ».	1000 personnes soutiennent l'adoption d'une politique d'achat équitable par la ville. Une majorité de ces personnes font valoir l'importance d'appuyer les coopératives femmes.	Nombre de signatures récoltées à la pétition correspondante. Nombre de signataires qui mentionnent l'importance d'appuyer les coopératives de femmes.	Teneur des messages : compréhension des enjeux, expression de solidarité, attitude favorable au commerce équitable, solidarité avec les femmes du Sud.	Comptabilisation manuelle en en ligne du nombre de signatures. Comptabilisation manuelle en en ligne du nombre de signataires qui mentionnent l'importance d'appuyer les coopératives de femmes. Grille d'analyse pour évaluer la teneur des messages exprimés et cerner les grandes des tendances.

b) Élaborez l'échéancier de votre projet dans le tableau ci-dessous. Il vous suffit de décrire les activités dans la colonne de gauche et de cocher les cases relatives aux mois pour illustrer la période durant laquelle chacune des activités aura lieu.

Exemple basé sur les activités décrites au Tableau 1 ci-dessus :

	Juillet 2015	Août 2015	Sept 2015	Oct 2015	Nov 2015	Déc 2015	Janv 2016	Fév 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016
Activité 1 (Précisez) : Campagne publicitaire dans les transports publics mettant en évidence les produits équitables provenant de coopératives de femmes			X	X	X							
Activité 2 (Précisez) : Séances de dégustation et d'essai (marchés publics, bibliothèque, ateliers de cuisine, etc.).				X	X	X						
Activité 3 (Précisez) : Campagne d'étiquetage de produits « J'achète équitable, pour elles et pour moi! » chez les commerçants participants (à la manière de la campagne pour les Aliments du Québec)					X	X	X	X	X	X		
Activité 4 (Précisez) : Pétition (papier et en ligne) en appui à l'adoption d'une politique d'achat équitable.								X	X	X	X	X

4. **Budget:**

Critère évalué :

- Pertinence du budget (15 points)

- a) Établissez le budget du projet à l'aide de la grille budgétaire (document Excel) fournie et joignez-la à votre demande.

Prenez soin d'établir un budget réaliste compte-tenu des objectifs et activités proposés. Le budget doit être suffisamment détaillé pour qu'on puisse établir facilement les liens entre celui-ci et les activités du projet.

Assurez-vous de respecter le montant maximum de 15 000 \$.

Indiquez clairement la provenance des autres sources de financement prévues (qui devraient représenter, au minimum, 15% du budget), ainsi que la contrepartie fournie par votre organisation.

N'oubliez pas que les frais d'administration sont admissibles jusqu'à concurrence de 15 % du montant demandé.

- b) Dans l'espace ci-dessous, présentez le budget total de votre organisation en 2016-2017. Indiquez clairement quel pourcentage de ce budget est consacré à l'engagement du public.

Présentez la répartition annuelle des dépenses de l'organisme pour chacun de ses secteurs d'activités. Assurez-vous de mettre en relief le pourcentage du budget alloué à l'éducation du public en respectant les directives suivantes :

- vous pouvez inclure les formations pré-départ de stages, l'implication des stagiaires de retour en EP (par exemple le FSP de QSF);
- Vous ne pouvez inclure ni les séjours au Sud ni les activités de collecte de fonds.

Le pourcentage du budget alloué à l'EP doit correspondre à au moins 10 % du budget total de l'organisme.

5. Égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH) (300 mots maximum)

Critère évalué :

- Intégration réussie de l'ÉFH au projet (10 points)

Expliquez comment l'ÉFH sera intégrée à votre projet selon les 5 bonnes pratiques présentées dans le [Module d'intégration de l'EFH en engagement du public](#).

Pour chacune des phases ci-dessous, expliquez comment l'ÉFH sera intégrée à votre projet et ce, même si ces considérations ont été décrites ailleurs au formulaire. Au besoin, consultez le module [Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes à l'engagement du public](#).

- Planification du projet (choix des thèmes, objectifs et indicateurs).*
- Approche du projet (choix du public ciblé et des activités).*
- Sensibilisation des personnes/partenaires impliqués à l'ÉFH (réunions, rétroaction pour évaluer l'intégration de l'ÉFH au projet, choix de partenaires).*
- Stratégie de communication (choix des images, des mots, des messages, des médias, des porte-parole).*
- Évaluation du projet (choix des méthodes de suivis et des outils d'évaluation).*

6. Partenaires et alliances (300 mots maximum)

Critère évalué :

- Concertation (10 points)

- a) Nommez le(s) partenaire(s) ou alliance(s) associé(s) au projet.

Qui est déjà associé au projet ou a indiqué un intérêt tangible pour l'être?

- b) Décrivez les apports ou contribution de ce(s) partenaire(s) ou alliance(s) au projet.

Décrivez la plus-value de ce(s) partenaire(s) ou alliance(s) au projet, en termes d'expertise, de ressources, d'appartenance à des réseaux, de publics rejoins, de réalisations, etc.

c) Décrivez les rôles et les responsabilités de chaque partenaire ou alliance dans le projet. Faites en sorte de démontrer que ce(s) partenariat(s) ou alliance(s) sont hautement probables, et non simplement hypothétiques.

Qui fait quoi? Quelles ententes ont déjà été prises ou discutées?